

Les PEP participent à la création des projets éducatifs territoriaux

(PEdT)

Fédération Générale des PEP

5-7 rue Georges Enesco - 94 026 CRETEIL Cedex

Tel: 01.41.78.92.60

Mail: accueil@lespep.org

www.lespep.org





Sommaire

- Avant les PEdT;
- 2. Le PEdT, vers une co-éducation;
- 3. La création des PEdT : une démarche et une méthode ;
- 4. Les PEP un acteur, des rôles multiples.

La Fédération Générale des PEP en quelques mots

La Fédération Générale des PEP (96 associations départementales et 22 unions régionales), mouvement d'éducation populaire créé en 1915 et investi aussi bien dans le domaine Education et Loisirs (ALSH, accueils périscolaires, vacances pour enfants, vacances familiales, classes de découvertes, crèches...) que dans le domaine Social et Médico-Social (650 établissements : ITEP, IME, SESSAD...), défend le droit commun en agissant :

- pour une **émancipation** permettant l'accès de toutes et de tous à l'ensemble de leurs droits de citoyen(s).
- pour le droit et l'accès de tous à l'éducation, à la culture, à la santé, à la vie sociale, au travail, aux loisirs...
- pour que toutes et tous soient reconnus comme des égaux.



I— Avant les PEdT

Le Projet de Réussite Éducative (PRE)

Le PRE mis en œuvre par le ministère de la cohésion sociale depuis janvier 2005 se veut un dispositif novateur quant aux " principes et modes d'intervention en matière d'action partenariale dans le champ éducatif".

Conçu comme un outil complémentaire aux dispositifs nationaux et locaux existants, le PRE entend trancher par :

- son approche "globale" de l'environnement des jeunes de 2 à 16 ans présentant des signes de "fragilité" et de leur famille ;
- son action durable " personnalisée ", " individualisée ", " sur mesure " auprès des enfants et des adolescents " fragiles ".

Le PRE exige un partenariat entre des acteurs aux appartenances professionnelles et institutionnelles diverses mais qui partagent un même objet : l'éducation. Il s'inscrit en cela dans la continuité d'autres dispositifs dont la mise en œuvre repose également sur un ensemble de relations contractuelles entre différents organes (PEL, Veille éducative, CTL...). Il franchit peut-être un pas supplémentaire dans cette logique partenariale dans la mesure où il associe non pas deux partenaires privilégiés mais plusieurs. En ce sens, le PRE peut venir bousculer les relations contractuelles binaires parfois établies (les communes et l'E.N. dans le cadre de la Veille Educative par exemple ; les CAF et les communes avec le Contrat Temps libres).

Le PRE se veut différent des autres dispositifs : il cible des individus (et éventuellement leur famille) puisqu'il s'agit d'une politique de soutien personnalisé qui vise un accompagnement éducatif adapté à chaque situation individuelle et/ou familiale et inscrit dans la durée avec des objectifs de résultats qui sont évalués annuellement sur base d'indicateurs nationaux et locaux.

Le Projet Éducatif Local (PEL)

Le projet éducatif local (PEL) est un cadre structurant, permettant une mise en synergie de l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le domaine de l'éducation sur un même territoire.

Il fixe les principes selon lesquels s'articulent et se coordonnent la politique éducative de la commune (la politique éducative locale) et celles des autres acteurs (éducation nationale, départements, régions, associations...). Il sert de référence aux contrats passés entre la commune et ses partenaires (en particulier État, CAF, association) pour la mise en place et le financement de dispositifs ou d'actions éducatifs (en particulier le Contrat éducatif local - CEL).

La mise en œuvre d'un PEL repose sur *une conception large et ouverte de l'éducation* qui reconnaît à chaque acteur sa propre légitimité et sa propre responsabilité, tout en affirmant les



valeurs communes sur lesquelles reposent leurs actions respectives. Ce concept d'éducation ne saurait donc se limiter à l'action scolaire qui en est une composante importante, mais non exclusive, il doit intégrer toutes les formes d'actions « non-scolaires » qui participent au même titre à l'éducation des enfants et des jeunes. Ainsi, son contenu ne saurait se limiter à l'instruction dispensée aux enfants à travers leurs apprentissages fondamentaux, mais s'étendre à la sensibilisation, à la découverte et au perfectionnement dans les domaines culturels et artistiques, sportifs, scientifiques et technologiques, mais aussi dans les domaines de l'informatique et du multimédia, de la citoyenneté et de la vie collective, de la prévention en matière de santé, de sécurité routière et des risques domestiques, etc.

De ce fait, sont impliqués dans le PEL tous les acteurs locaux qui ont une responsabilité, à un titre ou à un autre, dans cette éducation, issus de la sphère publique ou privée.

Le PEL est susceptible de couvrir *un champ éducatif large* allant de la petite enfance aux jeunes adultes. La réflexion qu'il génère intègre même, dans certains cas, des actions auprès des adultes (parents, personnes relais, rapports intergénérationnels...).

Le PEL définit à partir des constats élaborés en commun et partagés entre les acteurs, chacun en fonction de leurs responsabilités propres, les grands axes de progrès pour l'éducation sur le territoire.

Le Contrat Éducatif local (CEL)

Le Contrat Educatif Local (CEL) est un contrat conclu entre l'Etat et la Ville par lequel ces partenaires s'engagent à promouvoir localement un projet éducatif concerté à destination des enfants et des jeunes.

Le CEL est l'aboutissement d'un long travail de réflexion, de coordination et de mise en commun des compétences des acteurs locaux. Ce contrat mobilise en effet tous les partenaires qui, à un titre ou à un autre, remplissent une mission éducative : familles, enseignants, éducateurs, associations...

Le CEL favorise l'aménagement des temps et des activités de l'enfant et de l'adolescent en dehors des heures de classe.

L'enfant ou l'adolescent tirera d'autant mieux parti de son temps scolaire et de son temps libre que ceux-ci seront mieux articulés et équilibrés. A ce titre, temps scolaire et périscolaire sont indissociables et complémentaires. C'est donc autour de cette relation qu'ont été définis les trois objectifs fondamentaux des CEL : la réussite éducative, l'épanouissement personnel et l'apprentissage de la vie sociale.

Le CEL avait vocation à devenir l'instrument unique d'organisation des activités périscolaires et extra-scolaires. Les dispositifs existants (Contrat d'Aménagement du Temps de l'Enfant (CATE), Projet Local d'Animation (PLA), Contrat d'Animation Rurale (CAR), Site Pilote, Accompagnement Scolaire...) devaient être intégrés dans le CEL de manière progressive.

L'expérience de ces différentes formules doit, bien sûr, être réinvestie dans la mise en place des PEdT; on ne part, en général, pas d'une page blanche pour écrire un projet éducatif territorial...



II- Les PEdT, vers une co-éducation

Il importe, sans doute, de bien situer l'intention du projet éducatif territorial en précisant la notion de territoire et le sens que lui donne un PEdT : celui d'un territoire apprenant.

Un territoire - Une cohérence de l'action éducative

Le territoire n'est évidemment pas un terroir, un lieu géographique particulier qui donnerait une singularité particulière à ses habitants.

Un territoire est d'abord un empan de vie sur lequel se manifestent des besoins et demandes pour lesquels le secteur associatif peut aider à construire des réponses ou des principes de réponses.

Un territoire ne coïncide pas forcément avec un découpage administratif (collectivité territoriale), ce qui n'est pas sans poser des problèmes de différenciation dans les PEdT, pour une même collectivité territoriale (commune ou communauté de communes).

Un territoire est donc le cadre de la vie sociale immédiate, celui par lequel se fait la socialisation. Un territoire est un cadre d'expérience, un cadre social d'expérience et peut être réfléchi comme tel dans un projet éducatif de territoire.

Tous les enfants ont besoin, par-delà l'éducation parentale, de rencontrer des lieux d'éducation, d'acculturation, de socialisation, etc., publics ; l'éducation dans le territoire, par le territoire, est une éducation qui se réfère aux nécessités de faire société, de vivre ensemble, aux valeurs de tolérance mais aussi au nécessaire dépassement du singulier – on admettra, avec H. Wallon, que l'enfant n'est pas d'un milieu, mais qu'il doit en traverser plusieurs. Les espaces et dispositifs sociaux et éducatifs (par exemple de pratiques culturelles, sportives, de loisirs, etc. mais aussi de pratiques scolaires d'apprentissage) sont des lieux d'accompagnements, différenciés selon les besoins des enfants, vers une émancipation intellectuelle, sociale, culturelle.

L'accompagnement est l'ensemble des moyens, matériels et humains, coordonnés et articulés qui permet à un individu d'exercer les compétences et capacités qui sont les siennes, à l'instar de tous les autres individus et dans le respect du principe d'égalité. Le PEdT est ce qui donne sens et cohérence à l'ensemble de ces lieux et accompagnements.

L'école avec ses spécificités a sa place dans ces projets, elle doit accepter de ne pas être le tout de la vie sociale de l'enfant ou de l'adolescent.

D'où l'importance de l'*accompagnement éducatif* (et de ses métiers) qui aide à construire et développer les capacités de chacun.

On comprend alors que les activités éducatives complémentaires, dites périscolaires s'inscrivent dans leur sens et leur organisation dans le PEdT, facteur de développement et d'épanouissement des compétences de tous. Une école inclusive ne peut que s'ancrer sur le territoire, même si elle est aussi un lieu d'extraterritorialité, en ce sens que son but, du moins quand elle est laïque, est bien d'émanciper les individus de leurs déterminations locales.

D'abord faire se rencontrer toutes les parties

Rassembler les acteurs autour d'une table.

Les dispositifs supposent que parents, enseignants, acteurs sociaux et éducatifs se



rencontrent et débattent des situations éducatives dont ils ont la charge. Ce que permet une telle collaboration, c'est d'abord l'harmonisation du niveau d'information des acteurs en présence : connaître les situations des enfants, comprendre le travail d'autres adultes, identifier les services et les dispositifs existants sur le territoire. Concrètement, ce travail permet de s'échanger des « tuyaux », de s'orienter les uns les autres vers des services utiles (services sociaux, services municipaux), et finalement d'utiliser au mieux les ressources locales.

Finalement, la collaboration entre éducateurs de tous champs est le moyen de développer une intelligence collective, d'enrichir l'analyse du terrain, et pour chacun de se décentrer des situations qu'il traverse, de renouveler son regard, sa manière d'envisager son propre univers. Cette dynamique peut être particulièrement favorable à l'identification de solutions, à la production de réponses originales.

Des terrains de réussite

Il faut surement distinguer entre ce qu'on pourrait appeler le scolarisme français qui définit la personne d'un élève par ses résultats scolaires et son avenir par ses succès ou échecs scolaires, d'une part, et les effets destructeurs sur le plan de la personnalité des jugements scolaires ; mais quoiqu'il en soit, des élèves en difficulté scolaire deviennent vite des jeunes en difficulté... tout court.

Or, à l'échelle d'un territoire, se manifestent d'autres compétences, d'autres pouvoirs d'agir que ceux strictement sanctionnés par le monde de l'école; ce qui peut transformer le regard porté sur les jeunes par les adultes. Il est fréquent que des enseignants, dont la relation avec un jeune se limite à un contexte scolaire éventuellement difficile, se sentent enfermés dans des échanges conflictuels, tendus, en un mot que la rencontre entre les individus échoue. Prendre conscience de la place qu'occupe un enfant dans d'autres situations, c'est élargir son regard et sortir de situations qui ont pu se cristalliser autour d'échecs.

Ce regard global croisé, cette expertise collective, est la base essentielle d'une intervention cohérente. Par ailleurs, ce type de travail d'échange et cette transformation de la perception des individus a des effets extrêmement intéressants sur nos comportements avec les enfants dont nous avons la charge.

Pour les PEP, le cahier des charges national permet d'assurer la cohérence des pratiques sur les différents territoires. Ce cadre national affirme les conditions indispensables pour que les PEdT ne deviennent pas un simple outil local de coordination d'actions juxtaposées mais deviennent le moteur d'une véritable dynamique de coopération entre les membres de la communauté éducative locale comprenant les pouvoirs publics et autres acteurs institutionnels, qu'ils relèvent de l'Etat ou des collectivités territoriales, les associations, les enfants, les jeunes, les parents et, plus largement, les habitants du territoire.



III-La création des PEdT : une démarche et une méthode

Cadre réglementaire (extrait de la circulaire n° 2013-036 du 20-3-2013)

« Le projet éducatif territorial est un outil de collaboration locale qui peut rassembler, à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : le ministère de l'éducation nationale, le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, les autres administrations de l'État concernées (ministère de la culture et de la communication, ministère délégué à la ville, ministère délégué à la famille, notamment), les caisses d'allocations familiales ou la mutualité sociale agricole, les autres collectivités territoriales éventuellement impliquées, ainsi que des associations de jeunesse et d'éducation populaire, ou d'autres associations et institutions à vocation sportive, culturelle, artistique ou scientifique notamment, et des représentants de parents d'élèves.

L'objectif du projet éducatif territorial est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles et, le cas échéant, les projets des établissements du second degré et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui. Il peut être centré sur les activités périscolaires des écoles primaires ou aller jusqu'à s'ouvrir, selon le choix de la ou des collectivités intéressées, à l'ensemble des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, de l'école maternelle au lycée, à l'instar de certains projets éducatifs locaux actuels (voir annexe 3).

Le projet éducatif territorial permet un partenariat entre les collectivités territoriales qui en ont pris l'initiative et les services de l'État afin de soutenir des actions correspondant à des besoins identifiés sur chaque territoire. Il favorise les échanges entre les acteurs tout en respectant le domaine de compétences de chacun d'entre eux, et contribue à une politique de réussite éducative et de lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs. La commune ou l'EPCI assure la coordination des actions et leur conformité avec les objectifs retenus. Un comité de pilotage réunit l'ensemble des acteurs pour élaborer et suivre la mise en œuvre du projet éducatif territorial ».

Les PEP, une démarche de co-construction

Le dispositif de création des PEdT doit s'adosser à l'existant (PEL, Contrat de Ville...). Pour créer un projet éducatif cohérent, il convient de mettre en place une organisation qui réponde aux besoins et aux problématiques du territoire.

L'initiative de la mise en œuvre du PEdT ressort de la responsabilité des élus des collectivités locales en charge de l'Enfance-Jeunesse mais chaque citoyen, chaque professionnel et a fortiori chaque intervenant dans les politiques d'éducation peut interpeller ses élus pour mettre en œuvre. Chaque association PEP a donc la légitimité pour demander et participer sur chaque territoire à la création de PEdT, sa participation pouvant être plus ou moins importante en fonction de son histoire dans ce domaine des politiques de proximité mais aussi de son



implantation locale (professionnels, militants, établissements, ...).

Pour mettre en place ce projet, un coordinateur devra porter la logistique et la mise en synergie nécessaire à un PEdT ambitieux et structurant pour l'ensemble des politiques et actions éducatives sur le territoire.

Le premier acte est d'informer l'ensemble des acteurs éducatifs qu'un travail sur cette thématique va débuter : mise en place d'une réunion d'information ouverte à l'ensemble des acteurs éducatifs (parents, associations...).

En amont de cette réunion, il faudra donc mettre en débat plusieurs éléments avec les acteurs principaux (création d'un comité de pilotage) pour les présenter à l'ensemble des acteurs :

- Pourquoi un PEdT ?
- Les objectifs du PEdT;
- L'échéancier;
- Le suivi ;
- Le lien entre les acteurs éducatifs dans le cadre de ce PEdT;
- L'évaluation;
- ...

Cette réunion aura pour objectif de présenter la démarche de co-construction et de proposer des objectifs travaillés au préalable avec les représentants :

- d'associations d'éducation populaire,
- de la CAF,
- des services jeunesse de la ville,
- des associations intervenants dans le champ du social et du médico-social,
- des représentants d'organisation de familles,
- des représentants d'organisation de parents d'élèves ;
- des représentants de foyers des jeunes ;
- ...

Cette liste est très incomplète, il convient de déterminer sur le territoire les individus, structures (privées et publiques) qui seront associés à la création de ce PEdT.

Pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation le dispositif s'appuie sur une équipe de suivi et d'évaluation du PEdT animée par le coordonnateur.

L'équipe peut s'adjoindre, en fonction des situations des personnes « ressource » (chercheurs...). L'objectif étant de s'appuyer sur différents intervenants qui apporteront leurs compétences spécifiques pour répondre aux objectifs fixés par le PEdT.

Les parents sont associés tout au long de la démarche, leur participation est recherchée à toutes les étapes (définition des objectifs, élaboration, suivi et évaluation du parcours).

Pour la mise en œuvre opérationnelle des actions en faveur des enfants dans le cadre des PEdT, le dispositif s'appuie sur les professionnels et bénévoles des associations et structures de quartier, les professionnels des différentes institutions ainsi que d'autres professionnels ressources notamment dans les domaines de la santé et du soin.



Pour mettre en place ce projet éducatif territorial, les PEP souhaitent le co-construire avec l'ensemble des acteurs. Co-construire c'est partir du constat que l'on ne sait pas ...en tout cas pas tout et que c'est à plusieurs, en croisant les regards, les expériences, les idées que le projet sera le plus « juste » le plus bénéfique pour le territoire et que de la construction puisse naitre une meilleure connaissance des enjeux des uns et des autres mais aussi une habitude de travail en commun.

PEdT et laïcité

Le Projet Educatif de Territoire, en explicitant, articulant, développant l'ensemble des activités éducatives (peri et extra scolaires) au niveau d'un territoire produit celui-ci comme "territoire apprenant", donc comme lieu et cadre d'expérience de l'émancipation des individus: le territoire, ainsi défini, permet à un enfant, à un adolescent, un adulte de traverser des temps et milieux de socialisation, d'acculturation, d'éducation différents de son milieu d'origine parce que temps et milieux publics.

Ces lieux publics ne peuvent être que laïcs, c'est à dire que doit y être assurée une absolue indépendance par rapport à toute croyance, tout dogme, religieux ou autre, que doit y être refusée tout logique autre que celle exigée par les activités et à plus forte raison tout prosélytisme pour assurer une entière liberté de conscience et de choix à toutes et tous.

Le principe de laïcité est donc au fondement du caractère éducatif du projet de territoire.

Quels lieux/territoire pour le projet ?

Tous les lieux actuellement réfléchis comme lieux d'activités éducatives (sportives, culturelles, etc. sont légitimes pour incarner les valeurs d'éducation dans les territoires, cela afin qu'ils deviennent véritablement des territoires « apprenant ». Par exemple, les lieux d'accueil déclarés, de type centre de loisirs et centre de vacances, sont animés par des professionnels qui portent l'histoire de l'éducation populaire. Leur savoir-faire peut facilement être transféré autour de l'école (péri scolaire) pour développer les services éducatifs et les partenariats.

Il s'agit de sortir de la logique de sectorisation des lieux éducatifs.

Sans confusion, dans le respect des particularités de chacun, ils doivent tous concourir au développement pour tous du pouvoir d'agir, de penser, de sentir, d'entrer en relations avec les autres en les respectant.

A cet égard, il s'agira de suivre avec attention l'inscription dans les PEdT, des parcours artistiques et culturels inscrits dans la loi de refondation, ceci met bien en lumière l'apport d'autres temps, d'autres lieux, d'autres méthodes, d'autres professionnels au développement global des jeunes.

Des ambitions, des objectifs doivent être fixés collectivement (suite à une analyse des besoins et des attentes) par l'ensemble des acteurs éducatifs dans le cadre d'un projet éducatif territorial fort et ambitieux. Le diagnostic partagé et co-construit, (y compris avec l'ensemble des institutions : ARS, DDCS, PJJ...) mais aussi avec les parents dont il faut favoriser l'expression des attentes ne se réduit pas à la problématique des rythmes scolaires.



IV - Les PEP un acteur, des rôles multiples

Les PEP, association complémentaire de l'enseignement public, membre de la Fédération Générale des PEP, association reconnue d'utilité publique, se félicite de la mise en place d'une approche globale territoriale en lien direct avec les besoins éducatifs des enfants de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

Pour concourir à la réussite éducative de tous les enfants il est nécessaire de mettre en place de manière concertée, visible et partagée les PEdT.

Les PEP, forts de leur expérience dans le secteur de l'Éducation et des Loisirs mais aussi dans le secteur du social et du médico-social sont un acteur de premier plan pour co-construire avec les collectivités un partenariat efficace, fondé sur des valeurs, au service des besoins des enfants dans le cadre du projet éducatif territorial.

A ce titre, les PEP sont prêt à participer avec les collectivités à la création de ces PEdT différemment selon les territoires.

Coordinateur du projet de création, de suivi et d'évaluation des PEdT

Les professionnels PEP (au nombre de 20 000), que ce soit au siège des associations ou dans les structures et dispositifs PEP bénéficient de formation sur la conduite de projet et la méthodologie de projet.

Plusieurs groupes de travail se réunissent à la Fédération Générale des PEP dans cette perspective : analyse stratégique des enjeux entre la strate politique et la strate technique de mise en œuvre (comme cela est le cas dans les PEdT).

Les PEP ont, depuis de nombreuses années, l'expérience des projets et dispositifs éducatifs ce qui donne une légitimité et une compréhension des enjeux de territoire au profit des enfants et des familles.

En effet, les PEP développent de nombreuses actions éducatives en complémentarité avec les collectivités et l'école pour favoriser la réussite de tous. La réforme des rythmes scolaires invite les acteurs éducatifs (enseignants, collectivités, associations...) à construire des réponses innovantes et adaptées dans le cadre du projet éducatif territorial.

Voici quelques exemples de projets innovants dans des territoires créés par le mouvement PEP en partenariat avec des acteurs éducatifs :

- Mise en place d'activités d'éveil hors temps scolaire sur l'environnement : lectures et visites avec pour objectif l'accès pour tous aux activités (accompagnement des familles en difficultés...).
- Création d'un service d'accompagnement d'enfants en situation de handicap dans leurs loisirs en leur permettant d'accéder aux espaces de droit commun.
- Organisation d'activités culturelles, socio-culturelles et de loisirs à destination des enfants malades pris en charge par le SAPAD.
- Organisations de week-ends destinés aux parents et enfants avec des problèmes d'obésité (ateliers cuisine, échanges avec thérapeutes, activités physiques...).



- Ouverture d'une permanence de proximité pour repérer, dépister et prévenir les difficultés des enfants et parents le mercredi de 9h00 à 11h30.
- Organisation de séjours alliant vacances et remédiation pour les jeunes suivis dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité.

- ..

Intervenant spécifique lors de la création du PEdT

Les collectivités peuvent faire appel aux PEP afin de participer à la création des PEdT dans le cadre d'une ingénierie de territoire afin de construire l'analyse de territoire préalable, de recenser les besoins (enquêtes qualitatives ou quantitatives, analyse avec des logiciels professionnels des résultats...), de créer les modalités de suivi du PEdT (outil spécifique) mais aussi les modalités d'évaluation.

Cela aussi bien dans le domaine de l'éducation (crèche, ALSH...), du social, du médico-social.

Cette identité plurielle des actions, des professionnels et des approches PEP est un atout pour permettre au PEdT d'être une réelle plaque tournante des initiatives et des finalités éducatives pour tous les enfants avec l'ensemble des partenaires.

Membre du comité de pilotage

Les PEP en tant qu'association travaillant sur les questions éducatives de manière large : enfants à besoins spécifiques, place des familles...peuvent être conviés à participer à la création des PEdT afin d'apporter leur vision des questions éducatives mais aussi leur savoirfaire et leur perception des enjeux pour tous les enfants.

Pour contactez votre association départementale : www.lespep.org
Pour contacter la personne en charge du dossier à la Fédération
Générale des PEP : j.coue@lespep.org